

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°015/2026D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le cinq juin à vingt heures.**
01/06/2026 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LASMARTRES Christophe, CAPELLE Christiane, LAVEILLE Olivier, RENARD Éric, DIERICK Ophélie, CUIGNEZ Rémy, GRÉMONT Charline, GRIETENS Éric, VITTECOQ Caroline.

Nombre de Conseillers

En exercice 11 **Absente excusée : Mme. Delphine WELKE**

Présents 10

Votants 11

Pouvoirs 01 **Pouvoirs : Mme. Delphine WELKE** donne pouvoir à M. Olivier LAVEILLE,

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales 2026

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 01 délégué titulaire et 03 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Monsieur Éric GRIETENS et Madame Marie-Françoise LECLERC
Madame Ophélie DIERICK et Madame Charline GRÉMONT

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Éric GRIETENS

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	00
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	00
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	11
Majorité absolue	06

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
M. Éric GRIETENS	11	Onze

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Monsieur ÉRIC GRIETENS

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme. Marie-Françoise LECLERC
- Mme. Christiane CAPELLE
- M. Olivier LAVEILLE

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	00
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	00
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	11
Majorité absolue	06

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme. Marie-Françoise LECLERC	11	Onze
Mme. Christiane CAPELLE	11	Onze
M. Olivier LAVEILLE	11	Onze

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Madame Marie-Françoise LECLERC
- Madame Christiane CAPELLE
- Monsieur Olivier LAVEILLE

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Berthouville le 9 JUIN 2026

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le :

Le Maire